



4 Clés pour anticiper la réforme de la facturation électronique 2026

Prenez de l'avance avec EBP !



ebp.com

TPE/PME : Votre itinéraire de la réforme

Vous dirigez une TPE ou une PME ? Alors cette réforme vous concerne directement.

Dès 2026, la facturation électronique devient obligatoire. Une nouvelle étape pour toutes les entreprises françaises - et une occasion unique de simplifier votre gestion, sécuriser votre activité, et gagner en efficacité.

Pas besoin d'être expert : ce mini-guide vous aide à comprendre l'essentiel, éviter les erreurs et faire les bons choix, simplement.

Et bonne nouvelle : avec la **Plateforme Agréée Cegid** et **les solutions EBP**, vous êtes déjà sur la bonne voie. Les outils EBP, **conçus pour les TPE et PME**, vous accompagnent dans cette transition grâce à des fonctionnalités intuitives et adaptées à vos besoins.

Sommaire

- 03 Fiche n°1** : Calendrier et changements clés de la réforme
- 04 Fiche n°2** : Quels bénéfices et impacts concrets des transformations majeures pour votre entreprise ?
- 05 Fiche n°3** : Comprendre les plateformes agréées & faire le bon choix
- 07 Fiche n°4** : Les avantages de la plateforme agréée Cegid et des solutions EBP

Calendrier et changements clés de la réforme



La réforme impose un nouveau cadre pour toutes les entreprises, y compris les plus petites. Pour l'aborder sereinement, il faut commencer par bien maîtriser les grandes étapes !

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

Le compte à rebours est lancé !

Juin 2026 Assurez-vous d'avoir sélectionné une plateforme agréée (ex. PDP) et vérifiez que vos outils de gestion sont compatibles avec la facturation électronique.

1^{er} septembre 2026 Vous devrez être capable de recevoir des factures électroniques. Toute absence de préparation pourrait ralentir votre activité ou compliquer vos relations avec vos partenaires.

1^{er} septembre 2027 Toutes vos factures devront être émises sous format électronique. Cela concerne toutes les entreprises, y compris les micro-entreprises et artisans.

LES CHANGEMENTS FONDAMENTAUX : QU'EST-CE QUI ÉVOLUE ?

- ✓ **Adieu le papier :**
Désormais, vos factures devront respecter des formats spécifiques comme Factur-X ou UBL.
- ✓ **Passage par une plateforme agréée :**
Vous devrez utiliser une plateforme agréée pour le traitement et l'envoi de vos factures
- ✓ **E-reporting fiscal :**
Vos données de facturation seront directement transmises au fisc pour un suivi en temps réel
- ✓ **Cycle de facturation automatisé :**
Statuts actualisés instantanément pour chaque flux émis ou reçu.

Pourquoi agir dès maintenant ?

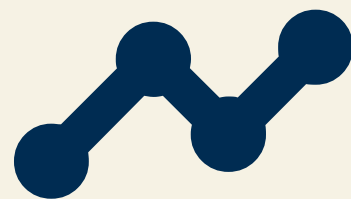
Ne rien faire, c'est s'exposer à :

- ⚠ Des retards dans vos paiements ou dans vos obligations fiscales ;
- ⚠ Des sanctions en cas de non-conformité ;
 - ✓ 50 € par facture manquante, plafonné à 15 000 €/an pour la facturation électronique
 - ✓ 500 € par défaut de transmission, plafonné à 15 000 €/an pour l'e-reporting
 - ✓ 500 € pour les entreprises qui ne désigneraient pas de Plateforme Agréée pour la réception des factures, puis en absence de régularisation, 1000 € tous les 3 mois
- ⚠ Une perte de temps et d'énergie en dernière minute.

Avec les solutions EBP, vous pouvez anticiper ces changements en toute sérénité grâce à des outils qui automatisent vos processus et garantissent votre conformité.

Quels bénéfices et impacts concrets

Des transformations majeures pour votre entreprise ?



Ne pas se préparer = risques & opportunités manquées !

La facturation électronique ne concerne pas que l'administration. Elle transforme aussi la façon dont vous gérez vos ventes, vos paiements et votre comptabilité.

DES BÉNÉFICES IMMÉDIATS

- 1 **Moins de saisie manuelle** : vos factures sont créées et envoyées automatiquement.
- 2 **Suivi plus précis** : vous savez quand vos factures sont reçues, validées, payées.
- 3 **Réduction des erreurs et litiges** : moins de risques d'oublis, de doublons ou de retards.

QUELS RISQUES SI VOUS ATTENDEZ ?

- ⚠ Vous devrez vous adapter dans l'urgence, avec un risque de mauvaise intégration.
- ⚠ Vous risquez de choisir une solution imposée, moins adaptée à vos besoins.
- ⚠ Vous passez à côté d'un levier de performance pour votre entreprise.

LES BÉNÉFICES D'UNE PRÉPARATION ANTICIPÉE

- ✓ **Gain d'efficacité** : Jusqu'à 60% de temps économisé sur le traitement des factures.
- ✓ **Valeur ajoutée** : Positionnement comme conseiller stratégique sur la transformation numérique.
- ✓ **Fidélisation client** : Renforcement de la relation de confiance par un accompagnement proactif.

EBP RELÈVE LES DÉFIS POUR VOUS !

- 1 **Erreurs dans la gestion des factures**
⚠ Défi : Oublis et fautes de saisie entraînant des litiges.
✓ **La solution EBP** : Automatisation des factures dans des formats réglementés, avec moins d'erreurs et des paiements accélérés.
- 2 **Suivi des encaissements complexe**
⚠ Défi : Retards de trésorerie liés au suivi manuel des paiements.
✓ **La solution EBP** : Une gestion en temps réel des statuts de factures, pour mieux prévoir et optimiser votre trésorerie.
- 3 **Conformité réglementaire**
⚠ Défi : Adopter les formats légaux comme Factur-X sans expertise technique.
✓ **La solution EBP** : Intégration automatique des exigences légales, sans effort supplémentaire.

La réforme n'est pas qu'une contrainte réglementaire, c'est l'occasion de moderniser vos processus et de renforcer votre proposition de valeur.

Comprendre les Plateformes agréées & faire le bon choix



QU'EST-CE QU'UNE PLATEFORME AGRÉÉE (EX PDP) ?

Une Plateforme agréée (ex. PDP) assure la conformité des factures électroniques, de leur émission à leur transmission et archivage, selon les normes imposées.

VOS 4 OPTIONS FACE À LA RÉFORME

OPTION	OPPORTUNITÉS	RISQUES
Ne rien faire	✗ Aucune.	⚠ Non-conformité garantie, ⚠ Surcharge d'activité de dernière minute, ⚠ Perte de clients stratégiques, ⚠ Pénalités financières.
Plateforme agréée bancaire ou institutionnelle = Plateforme agréée généraliste	✓ Solution simple, intégration avec services financiers.	⚠ Faible personnalisation et expertise métier, dépendance forte, ⚠ Perte de contrôle sur la donnée stratégique : la banque capte les données comptables de vos clients et se retrouve au cœur des flux financiers. ⚠ Aucune intégration des données dans votre outil comptable.
Plateforme agréée indépendante	✓ Spécialisation avancée.	⚠ Plateforme qui fonctionne de manière autonome, sans être spécifiquement conçue pour votre secteur d'activité, ⚠ Son intégration peut être complexe et coûteuse, ⚠ Aucune intégration des données dans votre outil comptable.
Plateforme agréée métier (spécialisée)/ Plateforme agréée éditeur (ex : Cegid)	✓ Spécialisée dans un domaine précis, ✓ Expertise intégrée dans la gestion comptable avec des outils conçus spécifiquement pour vos besoins et vos missions, ✓ Intégration fluide avec vos outils et processus cohérents.	⚠ Coût potentiellement plus élevé, ⚠ Dépendance à un écosystème éditeur, mais avec des gains élevés en efficacité et adaptabilité.

LES CRITÈRES ESSENTIELS DE DÉCISION POUR UNE PLATEFORME AGRÉÉE (EX PDP) GAGNANTE :

1 **Fiabilité : la sécurité avant tous**

- ✓ **Une solution éprouvée** par un éditeur reconnu et spécialisé dans la gestion comptable.
- ✓ **Une conformité totale avec les normes fiscales**, éliminant les risques de redressement.
- ✓ **Gestion native des formats obligatoires** comme Factur-X et des mentions légales intégrées directement dans vos outils.

2 **Exhaustivité : une gestion centralisée et intégrée**

- ✓ **Une vision en temps réel de tous vos flux**, centralisée dans un environnement unifié.
- ✓ **Une connexion fluide** entre la plateforme agréée (Ex PDP), les solutions EBP et les bases de données clients.
- ✓ **Intégration native et complète** avec vos logiciels de gestion, pour un fonctionnement sans rupture et une mise à jour constante côté entreprise et cabinet.

3 **Accompagnement personnalisé : votre allié au quotidien**

- ✓ **Un support technique dédié**, disponible à chaque étape pour des conseils pratiques.
- ✓ **Des formations continues**, dynamiques et adaptées pour une transition sans accroc.
- ✓ **Un processus simplifié** pour vous connecter à la plateforme agréée (Ex PDP), sans effort ni complications.

Un bon choix de plateforme agréée, c'est une transition sans douleur... et durable.

Bon à savoir

Les banques investissent massivement dans les plateformes agréées pour capter la facturation et les flux de paiements. Il est stratégique d'anticiper ce mouvement.



Les avantages de la plateforme Cegid et des solutions EBP



LES AVANTAGES CLÉS DE LA PLATEFORME AGRÉÉE (EX PDP) CEGID

Fiabilité éprouvée

- ✓ Expérience confirmée avec plus de 10 ans d'expérience Plateforme agréée (Ex PDP) au Portugal, Cegid est la seule Plateforme agréée en France à bénéficier d'une expertise éprouvée et réelle de Plateforme de Dématérialisation.
- ✓ Avec 227 millions de documents traités par an, Cegid se consacre exclusivement à la gestion des flux comptables depuis plus de 40 ans. Cela lui permet d'offrir des solutions parfaitement adaptées aux besoins spécifiques des professionnels de la comptabilité et des petites entreprises.
- ✓ Cegid a conçu une Plateforme agréée (Ex PDP) en parfaite conformité fiscale : ainsi, la déclaration de TVA est entièrement alignée avec celle calculée par l'État, éliminant tout risque d'anomalie.
- ✓ Le format Factur-X et les mentions légales obligatoires sont intégrés dans toutes les solutions EBP.

L'exhaustivité

- ✓ Écosystème ouvert, compatible avec différentes solutions et outils comptables.
- ✓ La Plateforme agréée (Ex PDP) Cegid est intégrée gratuitement aux outils de production comptable et solutions de gestion EBP pour une expérience unifiée.
- ✓ Adaptabilité aux spécificités métiers, conforme aux exigences AFNOR.
- ✓ Une mise à jour en temps réel des données permettant d'avoir une vision exhaustive et intégrée de toutes les transactions.
- ✓ L'intégration au sein de l'outil comptable facilite une gestion fluide et cohérente des statuts de facturation. Cette approche intégrée assure une efficacité accrue dans le traitement des données et la génération automatique du E-reporting.

Un accompagnement personnalisé et simplifié

- ✓ Des formations, des fiches pratiques et des webinaires animés par des experts reconnus.
- ✓ Des kits d'information incluant des supports pour expliquer la Réforme et les enjeux liés à la Plateforme agréée (Ex PDP), ainsi que des recommandations sur sa mise en œuvre au sein votre entreprise
- ✓ Un dispositif d'inscription à la Plateforme agréée (Ex PDP) de Cegid pour une prise de contact et un accompagnement, dès à présent, à la Réforme avec une équipe dédiée.

Des bénéfices concrets pour votre entreprise !

- ✓ **Gain de temps : Automatisez jusqu'à 60 % de vos tâches administratives récurrentes.** Les heures libérées vous permettent de vous concentrer sur vos priorités comme le service client ou la stratégie commerciale.
- ✓ **Réduction des erreurs :** Avec un système intelligent et automatisé, **minimisez les incohérences** dans vos données comptables et évitez les pertes de temps liées aux corrections.
- ✓ **Visibilité accrue :** Une comptabilité tenue au fil de l'eau vous donne un **accès permanent et détaillé à l'état de vos finances**, réduisant les litiges avec vos clients et fournisseurs.
- ✓ **Simplification des obligations légales :** La gestion électronique des factures et du E-Reporting élimine la charge supplémentaire de conformité.

Pourquoi choisir EBP pour vous accompagner dans la Réforme ?

Adopter les solutions EBP, c'est garantir à votre entreprise et à vos clients :

Une conformité immédiate et pérenne lors de chaque étape de la réforme.

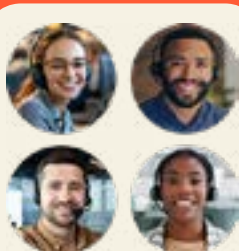
Une gestion centralisée de la facturation et de l'ensemble des flux métiers, sans rupture ni ressaisie, via un tableau de bord intuitif.

Des bénéfices tangibles : réduction des risques, économie de temps, maîtrise des coûts, et relation client valorisée grâce à une plateforme moderne et collaborative.



Préparez-vous dès aujourd'hui grâce aux solutions EBP !

Contactez l'équipe EBP pour accompagner durablement votre transition et faire de la facturation électronique une source d'efficacité et de sérénité pour tous vos clients.



Nos experts en gestion répondent à vos questions
monexpertgestion@ebp.com

| ebp.com

«Nous sommes disponibles pour vous répondre et trouver la solution la plus adaptée à vos besoins.»

Gérez votre business sans prise de tête